

PARTIE II.—GÉOLOGIE

Comme il est dit (p. 2) à la sous-section sur les Régions physiographiques, la structure géologique du pays en commande le relief et c'est pourquoi les divisions géologiques et les régions physiographiques indiquées sur la carte de la p. 3 coïncident en général.

Plus de la moitié du territoire est fait du Bouclier canadien précambrien qui forme le plateau rocheux central et qui renferme presque toutes les ressources minérales du Canada, à l'exception des combustibles fossiles. Le Bouclier est flanqué de roches sédimentaires plus jeunes qui renferment ou peuvent renfermer du pétrole, du gaz naturel ou du charbon. Ces roches constituent les régions dites Basses terres des Grands lacs et du Saint-Laurent, Basses terres de la baie d'Hudson, Plaines intérieures, et Basses terres et plateaux arctiques. A l'est, les Basses terres du Saint-Laurent sont flanquées des Apalaches des Maritimes, de la Gaspésie et de Terre-Neuve où l'on trouve des combustibles fossiles dans les strates sédimentaires et des minéraux métalliques dans les roches associées aux intrusions ignées. La région de la Cordillère des montagnes de l'Ouest, adjacente aux Plaines intérieures, est plus jeune que celle des Apalaches, mais elle renferme des gisements minéraux semblables. Enfin, la région Innuïtienne des montagnes de l'Arctique, dans l'archipel arctique, renferme probablement aussi des gisements minéraux de plusieurs espèces mais on n'en connaît guère encore le potentiel.

L'Annuaire de 1951 renferme (pp. 14-27) un exposé détaillé de la géologie du Canada, mais cet exposé est devenu un peu désuet du fait des connaissances acquises depuis. Il en existe un plus récent dans *Géologie et minéraux économiques du Canada*, 4^e édition (517 pages), publié en 1957 par la Commission géologique du Canada*.

LA COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA†

De tous les organismes scientifiques qui ont été établis par le Gouvernement canadien, c'est la Commission géologique du Canada qui nous semble le plus ancien. Lorsque le premier Parlement du Haut-Canada et du Bas-Canada se réunit en juillet 1841, une pétition lui fut présentée dans laquelle on demandait d'entreprendre un levé géologique. Le 10 septembre de la même année, le Parlement décidait "qu'une somme d'argent ne dépassant pas mille cinq cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais qu'entraînerait vraisemblablement un levé géologique de la province du Canada". Dès le printemps de 1842, M. William Logan était nommé géologue et la Commission géologique du Canada n'a cessé d'exister depuis ce jour. C'est une des plus anciennes commissions géologiques du monde; en effet, celle du Royaume-Uni date de 1835 tandis que celle des États-Unis ne fut fondée qu'en 1879. Il faut dire que, dès avant l'année 1842, des recherches géologiques avaient été entreprises dans le Bas-Canada et à Terre-Neuve, mais il s'agissait là de travaux régionaux et isolés.

M. Logan est resté directeur de la Commission jusqu'en 1869. Un homme plus jeune le remplaça alors dans sa charge et assumait la tâche de dresser la carte géographique de l'immense pays que le Canada était devenu depuis 1867. La Commission géologique a pris de l'importance au cours des vingt années qui ont suivi; les fonctionnaires à son service ont exploré une grande partie des régions inconnues du pays, ils en ont dressé la carte et en ont fait une étude scientifique. Ainsi, jusqu'au début des années 1950, on ne possédait sur le district de Keewatin, dans les Territoires du Nord-Ouest, que les renseignements recueillis et compilés par M. J. B. Tyrrell au cours de la décennie 1890-1900. Au cours de ces travaux d'exploration, les géologues remplissaient à la fois les fonctions de géographes, de topographes, de biologistes et d'ethnologues et ils recueillaient des renseignements sur les ressources hydrauliques, forestières et agricoles du pays. Plusieurs des fonctionnaires de cette époque sont devenus en quelque sorte des figures nationales et les comptes rendus de leurs travaux se classent aujourd'hui parmi les rapports les plus

* On peut se le procurer chez l'Imprimeur de la Reine ou à la Commission géologique du Canada, Ottawa.

† Rédigé par J. M. Harrison, directeur de la Commission géologique du Canada, ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa.